

LE DÉVELOPPEMENT RURAL—LE RAPPORT DE
L'ARDA SUR LES ZONES DE PAUVRETÉ
CHEZ LES INDIENS

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, mardi dernier, j'ai demandé l'autorisation de déposer le rapport spécial sur les zones de pauvreté chez les Indiens. Il semble que ma demande n'ait pas été recevable surtout à cause des actes des membres du gouvernement. Je me propose de discuter la chose maintenant. Le fait de cacher ce rapport est un autre symptôme de l'insistance que met le gouvernement à faire des cachotteries.

• (10.10 p.m.)

On est en train d'examiner la loi sur les Indiens et les audiences ont un caractère relativement public. L'initiative en soi est valable et nous l'applaudissons. Mais le fait que le problème de la loi sur les Indiens soit soumis au public est exceptionnel. Le gouvernement actuel a pour règle d'organiser des rencontres privées et de prendre des décisions sans procéder à des consultations suffisantes. Nous l'avons vu à propos de la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et nous le voyons encore une fois aujourd'hui. Il s'agit d'un rapport extrêmement important qui critique sévèrement le gouvernement actuel, considéré comme une administration paternaliste et tracassière qui n'est pas parvenue à prendre des mesures positives, à atteindre des buts constructifs ni à attaquer sur tous les fronts le problème de la situation défavorable actuelle du peuple Indien.

Dans ce rapport les fonctionnaires du gouvernement condamnent la politique de celui-ci dans les mêmes termes que nous, et les porte-parole des autochtones, avons employés. Les propres fonctionnaires du gouvernement reprochent à cette politique d'être paternaliste et inefficace. C'est un fait important parce qu'il prouve que presque tous s'accordent à reconnaître que les politiques du ministère des Affaires indiennes ont empêché l'évolution de nos indigènes. Le rapport déclare en conclusion que «des modifications fondamentales de l'orientation de la politique fédérale et des rôles des gouvernements fédéral et provinciaux s'imposent avant que l'écart» entre l'Indien et le Canadien moyen «commence à se rétrécir».

On y propose plus loin une attitude différente, et on signale qu'il importe d'appliquer, d'adapter et de coordonner les politiques existantes de développement régional, les services d'hygiène, de main-d'œuvre et autres destinés à aider nos indigènes. Il est fait mention du grave fait que la politique actuelle suscite parmi les indigènes un sentiment de non-participation qui entraînera forcément les préjugés et l'injustice. On y dit que la centralisation à la Direction des Affaires indiennes a

«dans la pratique mis hors de portée des Indiens les programmes provinciaux et fédéraux ceux en particulier mis sur pied pour faciliter la suppression des disparités économiques».

Le rapport souligne que l'écart de revenu entre les Indiens et les autres Canadiens augmente au lieu de diminuer. Il met en relief l'importance de la collaboration avec les provinces et laisse entendre que les provinces auront besoin d'argent et d'encouragement de la part d'Ottawa avant d'être disposées à instaurer activement d'autres programmes. Il recommande l'institution d'un comité mixte spécial constitué «au minimum, de représentants de la Direction des affaires indiennes, de la Direction du développement rural et du groupe de développement social du bureau du Conseil privé». Le rapport propose la création de ce comité le plus tôt possible pour qu'il rédige un mémoire exhaustif qui exposera la stratégie et examinera à la fois la politique et les conséquences financières de divers programmes.

Ce rapport n'est naturellement pas un programme. Il n'offre pas toutes les solutions, et certaines de ses recommandations doivent être étudiées et discutées. Cependant, il s'en dégage une certaine autorité, et il a été rédigé par des fonctionnaires supérieurs qui possèdent une vaste expérience. C'est un rapport qui se révélerait utile à tout groupe qui se préoccupe de la situation et des perspectives de nos indigènes. C'est un rapport qu'il faudrait rendre public.

Le gouvernement a parlé d'engagement et de participation. Il est évident qu'il dit une chose et en fait une autre. Le gouvernement promet l'occasion de s'engager, puis il cache ses rapports. Le rapport ne restera pas caché. Bien qu'on m'ait refusé l'autorisation de le déposer à la Chambre, nous en avons fait faire des exemplaires à nos propres frais; il seront mis à la disposition des représentants de la presse et des organismes indiens.

Monsieur le président, il importe que le public sache en tout temps ce qui se passe, et qu'il ait la chance d'influencer les politiques. La chose est particulièrement importante en l'occurrence, car il s'agit d'une question qui préoccupe beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. C'est une question à laquelle les Canadiens sont disposés à s'intéresser activement, si seulement le gouvernement veut bien soulever le voile du secret. Ce qui importe encore plus, c'est qu'il s'agit d'un groupe de personnes à qui pendant trop longtemps on a refusé voix au chapitre dans leurs propres affaires. Permettez-moi d'en citer un dernier extrait:

Lorsqu'il s'est agi d'imprimer une direction et d'instituer une organisation sociale, les possibilités